

**COUR DE CASSATION  
CHAMBRES CIVILES  
POURVOI  
- AFFAIRE AVEC REPRESENTATION OBLIGATOIRE -**

**COUR DE CASSATION  
DEPOT LE : "22-3-2016 11:44:1"  
POURVOI N° A1614140**

**POUR :**

1- Mme Sylvie Pasquier, domicilié(e) 85 avenue Léon Gambetta , 76200 Dieppe

Ayant *la SCP Gatineau et Fattaccini* pour avocat

**DANS UNE INSTANCE CONCERNANT EN OUTRE :**

1- Caisse d'assurance vieillesse invalidité et maladie des cultes, CAVIMAC, dont le siège est le tryalis-9 rue de Rosny- , 93100 Montreuil-sous-Bois

2- Congrégation des soeurs du sacré coeur d'Ernemont, dont le siège est 7 rue d'Ernemont , 76000 Rouen

**DECISION ATTAQUEE :**

Le(s) requérant(s) déclare(nt) par le présent acte déférer à la censure de la Cour de cassation, dans toutes ses dispositions qui lui(leur) font grief, la(les) décision(s) suivante(s) :

Cour d'appel de Caen  
arrêt 2 ème chambre sociale en date du 22/01/2016 (n° RG : 15/00653) notifié(e) ou signifié(e) le 22/01/2016

et conclu(en)t qu'il plaise à la Cour de cassation :

CASSER ET ANNULER la(les) décision(s) attaquée(s) avec toutes conséquences de droit.

**PRODUCTIONS :**

Notification de décision attaquée  
Décision attaquée